



# BULLETIN D'INSCRIPTION

Réunions « nouveautés réglementaires environnement de l'année 2018 »

Bulletin à remplir en lettres capitales et à renvoyer **avant le lundi 11 février 2019** à :

**Association Alsape**

**À l'attention de Sandra CASCARINO**

**4 rue Marengo 42300 ROANNE**

**Tél. : 04.77.44.54.42**

**[alsape@lyon-metropole.cci.fr](mailto:alsape@lyon-metropole.cci.fr)**

Mme, M. : .....

Fonction : .....

Entreprise, Organisme : .....

Ville : .....

Activité : .....

Classement ICPE (régimes (autorisation, ... & rubriques associées) : .....

.....

.....

Tél. : ..... Email : .....

Adresse : .....

Sera accompagné de : .....

.....

.....

Participera à la réunion du jeudi 14 février 2019 à la CCI de la Nièvre – à Nevers (08h30 – 12h00)

Ne participera pas

## FRAIS D'INSCRIPTION :

- |   |         |
|---|---------|
| <input type="checkbox"/> Inscription en tant qu' <u>ENTREPRISE ADHERENTE A L'ALSAPE</u> :     | GRATUIT |
| <input type="checkbox"/> Inscription en tant qu' <u>ENTREPRISE NON ADHERENTE A L'ALSAPE</u> : | 50 €    |

### **Mode règlement :**

Par chèque bancaire (à l'ordre de l'Alsape)

Par virement bancaire :

Titulaire du compte : ALSAPE - IBAN : FR76 1680 7003 9440 1215 8976 205 / BIC : CCBPFRPPGRE /

Non soumis à TVA.

*Merci de rappeler notre référence ainsi que les nom, prénom et société du bénéficiaire en accompagnement du chèque ou sur l'ordre de virement.*

### **Pièces justificatives :**

Souhaitez-vous recevoir une facture :

oui  non

**OU** Souhaitez-vous recevoir une facture acquittée :

oui  non

*NB : ces factures seront remplies suivant les informations que vous nous aurez fournies et vous seront adressées par courriel sous format PDF*

**Date limite d'inscription : le lundi 11 février 2019**

### **Conditions générales d'inscription :**

Les droits d'inscription sont fixés à **50 € par entreprise participante, peu importe le nombre de participants de la structure**. Les entreprises adhérentes de l'association Alsape à jour de leur cotisation 2018 (ou 2019 pour les nouveaux) bénéficient d'une inscription gratuite. La gratuité de cette inscription ne dispense pas de l'obligation d'inscription.

Ce prix comprend les collations servies à l'accueil et lors de la pause ainsi que la transmission des actes de la réunion.

Les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée. Elles ne sont considérées comme définitives qu'une fois le règlement effectué.

Tout participant régulièrement inscrit recevra une confirmation qu'il devra présenter le jour de la réunion.

### **Annulation d'inscription :**

Aucun remboursement ne pourra intervenir **après la date limite d'inscription (lundi 11 février 2019)**. Au-delà de cette date, l'intégralité des droits d'inscription reste exigible ; en contrepartie seront adressés les actes de la réunion. Il est possible de se faire remplacer en nous communiquant les coordonnées du remplaçant.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation telles qu'elles figurent dans le présent document.

**Date :**

**Signature :**